

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

CPTS DU PAYS D'EPERNAY TERRES DE CH

10 rue Côte Legris
51200 EPERNAY
NAF : 9499Z-
Siret : 88995332900014



2 rue Léger Bertin
51201 EPERNAY

Tél.

Fax.

Web. www.fcn.fr



Sommaire

Rapport d'Expert Comptable	2
Comptes annuels	3
Bilan	4
Compte de résultat	6
Annexe	7
<i>Synthèse de l'annexe</i>	8
<i>Règles et méthodes comptables</i>	9
<i>Notes sur le bilan</i>	11
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	15
Détail des comptes	16
Détail du bilan	17
Détail du compte de résultat	20

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'association
CPTS DU PAYS D'EPERNAY TERRES DE CH
Pour l'exercice du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023

Et conformément à nos accords et aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 20 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
<i>Total bilan</i>	636 957
<i>Total des produits d'exploitation</i>	318 205
Résultat net comptable (Excédent)	170 950

Fait à EPERNAY
Le 06 mai 2024

Signature

Signé électroniquement le 27/05/2024 par
Christophe Lamarle

 **FCN**
EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

Signature

Comptes annuels

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Concessions, brevets et droits assimilés</i>				
<i>Droit au bail</i>				
<i>Autres immob. incorporelles / Avances et acompt</i>				
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériel et outillage</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	3 213	1 173	2 040	852
<i>Immob. en cours / Avances et acomptes</i>				
<i>Immobilisations financières</i>				
<i>Participations et créances rattachées</i>				
<i>TIAP & autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>				
ACTIF IMMOBILISE	3 213	1 173	2 040	852
<i>Stocks</i>				
<i>Matières premières et autres approv.</i>				
<i>En cours de production de biens</i>				
<i>En cours de production de services</i>				
<i>Produits intermédiaires et finis</i>				
<i>Marchandises</i>				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
<i>Créances</i>				
<i>Usagers et comptes rattachés</i>	40		40	70
<i>Autres créances</i>	52 500		52 500	46 875
<i>Divers</i>				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	250 000		250 000	
<i>Instruments de trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	332 377		332 377	436 816
<i>Charges constatées d'avance</i>				
ACTIF CIRCULANT	634 917		634 917	483 761
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>				
<i>Prime de remboursement des obligations</i>				
<i>Ecarts de conversion – Actif</i>				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	638 130	1 173	636 957	484 613

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>		
<i>Ecart de réévaluation</i>		
<i>Réserves indisponibles</i>		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves réglementées</i>		
<i>Autres réserves</i>		
<i>Report à nouveau</i>	451 181	197 682
EXCEDENT OU DEFICIT	170 950	253 499
<i>Subventions affectées sur biens renouvelables</i>		
FONDS PROPRES	622 131	451 181
<i> Apports</i>		
<i> Legs et donations</i>		
<i> Résultat sous contrôle</i>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>		
<i>Droit des propriétaires</i>		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	622 131	451 181
<i>Provisions pour risques</i>		
<i>Provisions pour charges</i>		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Fonds dédiés sur subventions</i>		
<i>Fonds dédiés sur autres ressources</i>		
FONDS DEDIES		
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>		
<i> Emprunts</i>		
<i> Découverts et concours bancaires</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</i>		
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>		
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	14 826	33 432
<i>Dettes fiscales et sociales</i>		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
<i>Autres dettes</i>		
<i>Instruments de trésorerie</i>		
<i>Produits constatés d'avance</i>		
DETTES	14 826	33 432
<i>Ecart de conversion – Passif</i>		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	636 957	484 613

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<i>Ventes de marchandises</i>				
<i>Production vendue</i>				
<i>Production stockée</i>				
<i>Production immobilisée</i>				
<i>Dotations et produits de tarification</i>				
<i>Subventions d'exploitation</i>	317 075	360 307	-43 232	-12,00
<i>Reprises et Transferts de charge</i>				
<i>Cotisations</i>	1 130	510	620	121,57
<i>Autres produits</i>				
Produits d'exploitation	318 205	360 817	-42 612	-11,81
<i>Achats de marchandises</i>				
<i>Variation de stock de marchandises</i>				
<i>Achats de matières premières</i>				
<i>Variation de stock de matières premières</i>				
<i>Autres achats non stockés et charges externes</i>	147 490	106 852	40 638	38,03
<i>Impôts et taxes</i>				
<i>Salaires et Traitements</i>				
<i>Charges sociales</i>				
<i>Amortissements et provisions</i>	626	466	160	34,40
<i>Autres charges</i>				
Charges d'exploitation	148 116	107 318	40 798	38,02
RESULTAT D'EXPLOITATION	170 089	253 499	-83 410	-32,90
<i>Opérations faites en commun</i>				
<i>Produits financiers</i>	862		862	
<i>Charges financières</i>				
Résultat financier	862		862	
RESULTAT COURANT	170 950	253 499	-82 549	-32,56
<i>Produits exceptionnels</i>				
<i>Charges exceptionnelles</i>				
Résultat exceptionnel				
<i>Participation des salariés</i>				
<i>Impôts sur les bénéfices</i>				
<i>Report des ressources non utilisées</i>				
<i>Engagements à réaliser</i>				
EXCEDENT OU DEFICIT	170 950	253 499	-82 549	-32,56

Annexe

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques		x	
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations		x	
- Estimation du portefeuille de TIAP		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Etat des échéances des créances	x		
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Tableau de variation des fonds propres	x		
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges		x	
- Charges constatées d'avance		x	
- Produits constatés d'avance		x	
- Produits à recevoir		x	
- Charges à payer	x (Détail)		
- Ventilation des ressources nettes		x	
- Honoraires des commissaires aux comptes		x	
- Subventions d'exploitation	x		
- Concours publics et subventions		x	
- Résultat financier		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Analyse du résultat			
- Tableau des effectifs		x	
- Rémunération des dirigeants		x	
- Engagements financiers donnés		x	
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Crédit-bail (Etat simplifié)		x	
- Engagement de retraite		x	
- CICE		x	
- Contributions volontaires		x	
- Suivi des legs et donations		x	
- Détail des legs, donations et assurances-vie		x	
- Suivi des dons restant à vendre		x	
- Legs autorisés à réaliser		x	
- Suivi des subventions affectées		x	
- Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		x	
- Fonds dédiés sur générosité du public		x	
- Compte de résultat par origine et destination		x	

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : CPTS DU PAYS D'EPERNAY TERRES DE CH

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 636 957 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 170 950 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

 Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
<i>- Installations générales, agencements et</i>				
<i>- Installations techniques, matériel et outillage</i>				
<i>- Installations générales, agencements</i>				
<i>- Matériel de bureau et informatique, mobilier</i>	1 398	1 815		3 213
Immobilisations corporelles	1 398	1 815		3 213
<i>- Participations évaluées par mise en</i>				
ACTIF IMMOBILISE	1 398	1 815		3 213

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	546	626		1 173
Immobilisations corporelles	546	626		1 173
ACTIF IMMOBILISE	546	626		1 173

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts</i>			
<i>Autres</i>			
Créances de l'actif circulant :			
<i>Créances Clients et Comptes rattachés</i>	40	40	
<i>Autres</i>	52 500	52 500	
<i>Charges constatées d'avance</i>			
Total	52 540	52 540	
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>Prêts récupérés en cours d'exercice</i>			

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
<i>Patrimoine intégré</i>				
<i>Fonds statutaires</i>				
<i>Apports sans droit de reprise</i>				
<i>Legs et donations</i>				
<i>Subventions affectées</i>				
<i>Autres fonds</i>				
Total fonds sans droit reprise				
<i>Apports avec droit de reprise</i>				
<i>Legs et donations assortis d'une condition</i>				
<i>Subventions affectées</i>				
Total fonds avec droit reprise				
<i>Ecart de réévaluation</i>				
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>				
<i>Réserves réglementées</i>				
<i>Autres réserves</i>				
<i>Report à Nouveau</i>	197 682	253 499		451 181
<i>Résultat de l'exercice</i>	253 499	170 950		170 950
<i>Résultats sous contrôle des tiers financeurs</i>				
<i>Subventions d'investissement</i>				
<i>Provisions réglementées</i>				
<i>Droits des propriétaires (Commodat)</i>				
<i>Autres fonds associatifs</i>				
Total fonds associatifs	451 181	424 449		622 131

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	14 826	14 826		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>				
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Groupes-Associés et autres dettes</i>				
<i>Produits constatés d'avance</i>				
Total	14 826	14 826		
<i>Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>Emprunts remboursés sur l'exercice</i>				
<i>Dettes contractées auprès des associés</i>				

Charges à payer

	Montant
<i>Achats études et prestat. à payer</i>	5 770
<i>Frais d actions à payer</i>	2 456
<i>Maintenance à payer</i>	900
<i>Honoraires FNP</i>	5 700
Total	14 826

 **Notes sur le compte de résultat****Charges et produits d'exploitation et financiers**

Subventions d'exploitation

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments significatifs qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association mais également de ceux qui représentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Rapport
du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023



EJ-**EXPERTISE**

Emilie Jacquart

07 88 15 77 02
e.jacquart@ej-expertise.com

8 Avenue Victor Hugo
51160 AY

COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE DU PAYS D'EPERNAY
TERRE DE CHAMPAGNE
Association
Siège social : 10 rue Cote Legris
51200 EPERNAY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2023

A l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale ordinaire du 23 juin 2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE DU PAYS D'EPERNAY TERRE DE CHAMPAGNE** relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association **COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE DU PAYS D'EPERNAY TERRE DE CHAMPAGNE** à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les membres du bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Association ¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à AY-CHAMPAGNE, le 18 juin 2024
Le Commissaire aux comptes

EMILIE JACQUART EXPERTISE,
Représentée par Emilie JACQUART

